

L'ANNONCE

Une taxe sur les yachts de luxe pour financer la SNSM

Face à la polémique autour des yachts ostentatoires qui pourraient échapper à l'impôt sur la fortune, la copie a dû être revue. Le député finistérien Richard Ferrand, patron du groupe LREM à l'Assemblée, portera finalement lui-même un amendement visant à taxer, à raison de 30.000 à 200.000 euros par an, les résidents français propriétaires de bateaux de plus

de 30 mètres. Cela permettrait de « dégager 10 millions, qu'il sera possible d'affecter à la SNSM (Société nationale de sauvetage en mer) », sans affecter la plaisance et le tourisme de luxe, a-t-il expliqué, hier. Les députés LREM devraient également proposer d'augmenter la taxe sur la cession des matières précieuses et de créer une taxe sur les voitures de grand luxe.